

8 mars 2016: Journée internationale de la femme

La proportion des femmes travaillant à temps partiel dans l'UE augmente considérablement avec le nombre d'enfants

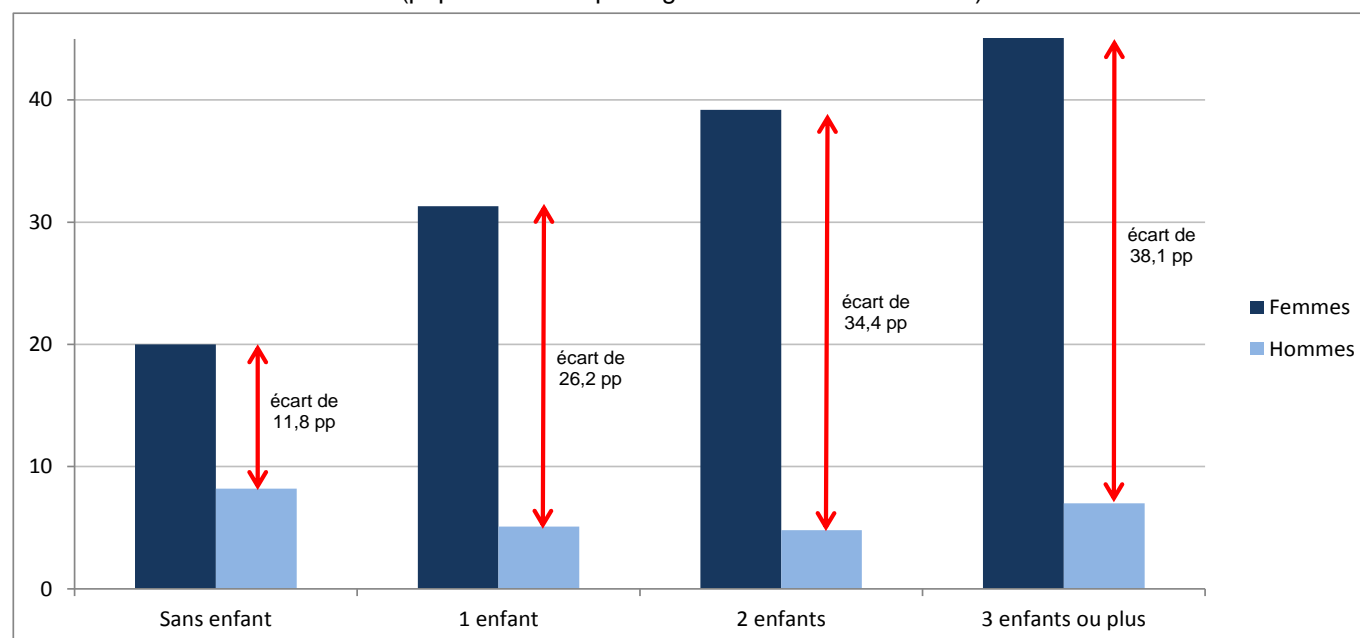
Les femmes gagnaient en moyenne 16% de moins que les hommes dans l'UE

En 2014, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes s'établissait à 16,1% dans l'**Union européenne** (UE). Autrement dit, pour chaque euro gagné dans l'heure par un homme, une femme gagnait en moyenne 84 centimes. Parmi les États membres, l'écart de rémunération en 2014 s'échelonnait de moins de 5% en **Slovénie** et à **Malte** à plus de 20% en **Estonie**, en **Autriche**, en **République tchèque**, en **Allemagne** et en **Slovaquie**. Il convient de noter que la différence de rémunération horaire brute moyenne peut en partie s'expliquer par les caractéristiques individuelles (par exemple, l'expérience et l'éducation) et par des ségrégations sectorielles et professionnelles entre les hommes et les femmes (les hommes sont par exemple plus nombreux que les femmes dans certaines professions où les niveaux de rémunération sont en moyenne plus élevés que dans d'autres).

Les différences entre les hommes et les femmes sur le marché du travail ne portent pas uniquement sur les écarts de rémunération, mais concernent également, en corrélation avec ceux-ci, le type de contrat de travail. En 2014, alors qu'une femme sur cinq dans l'UE (20,0%), âgée de 25 à 49 ans et sans enfant, travaillait à temps partiel, cela concernait un homme sur douze (8,2%). Et l'écart se creuse avec le nombre d'enfants: près de la moitié des femmes (45,1%) ayant au moins trois enfants travaillaient à temps partiel, contre 7,0% des hommes dans la même situation.

À l'occasion de la Journée internationale de la femme, célébrée chaque année le 8 mars, **Eurostat**, l'**office statistique de l'Union européenne**, publie une sélection de données sur les hommes et les femmes relatives à leur situation sur le marché du travail. Ce communiqué de presse ne montre qu'une petite partie des nombreuses données comparatives entre hommes et femmes dont dispose Eurostat. Une [section dédiée](#) ainsi que quelques [infographies](#) sur le thème de l'égalité entre hommes et femmes sont disponibles sur le site web d'Eurostat.

Emploi à temps partiel selon le sexe et le nombre d'enfants, 2014 (population occupée âgée de 25 à 49 ans - en %)



Emploi à temps partiel et enfants: étroite corrélation pour les femmes, pas pour les hommes

Avec ou sans enfant, les femmes sont plus susceptibles que les hommes de travailler à temps partiel dans la quasi-totalité des États membres de l'UE. Cependant, l'écart se creuse avec le nombre d'enfants. Si le pourcentage de femmes âgées de 25 à 49 ans, sans enfant, travaillant à temps partiel était de 20,0% dans l'UE en 2014, celui des hommes dans le même groupe d'âge, sans enfant, n'était que de 8,2% (soit une différence de 11,8 points de pourcentage). L'écart se creusait à 26,2 points de pourcentage pour les hommes et les femmes ayant un enfant, et atteignait 34,4 pp avec deux enfants et même 38,1 pp avec trois enfants ou plus.

Autrement dit, dans l'UE, plus une femme a d'enfants, plus elle est susceptible de travailler à temps partiel, alors que c'est le contraire pour les hommes, tout du moins jusqu'à deux enfants. Cette tendance générale s'observe dans la très grande majorité des États membres.

Dans l'UE, on constate en particulier un net écart de la proportion de femmes âgées de 25 à 49 ans travaillant à temps partiel entre celles n'ayant pas d'enfant (20,0%) et celles en ayant un (31,3%). Ce phénomène est visible dans la quasi-totalité des États membres, l'écart le plus important étant enregistré en **Allemagne** (où l'emploi à temps partiel représentait 25,3% pour les femmes âgées de 25 à 49 ans sans enfant, contre 59,4% pour celles ayant un enfant, soit une différence de 34,1 points de pourcentage). Suivaient l'**Autriche** (avec un écart de 28,9 pp), le **Royaume-Uni** (28,2 pp) et les **Pays-Bas** (25,1 pp).

Emploi à temps partiel selon le sexe et le nombre d'enfants, 2014 (population occupée âgée de 25 à 49 ans - en %)

	Femmes				Hommes			
	Sans enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus	Sans enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus
UE	20,0	31,3	39,2	45,1	8,2	5,1	4,8	7,0
Belgique	24,8	39,4	45,6	51,6	6,5	5,3	5,4	6,3
Bulgarie	(1,6)	(1,6)	(3,0)	:	(1,4)	:	:	:
Rép. tchèque	5,7	7,9	12,0	14,0	1,5	1,5	(0,6)	(1,5)
Danemark	24,6	22,3	22,4	31,4	14,1	4,8	2,8	(4,0)
Allemagne	25,3	59,4	74,6	77,8	9,6	5,3	4,8	7,0
Estonie	5,6	9,6	9,8	21,4	5,2	(3,2)	(2,9)	:
Irlande	16,2	32,7	37,2	47,3	12,2	8,9	8,6	8,9
Grèce	12,4	13,3	13,8	14,6	7,5	5,6	4,9	5,3
Espagne	21,5	29,7	29,9	30,7	9,5	6,6	5,2	7,6
France	19,3	24,7	34,2	42,9	7,7	4,3	4,3	5,8
Croatie	(6,7)	(4,4)	(4,6)	(7,5)	(3,3)	(2,2)	(2,4)	(3,3)
Italie	27,8	35,7	42,1	45,1	9,5	6,3	4,9	7,1
Chypre	12,2	18,1	15,8	16,8	12,8	8,5	5,1	4,0
Lettonie	6,1	7,7	8,1	(9,5)	4,8	3,5	:	:
Lituanie	8,0	8,6	8,4	:	5,8	(4,6)	(6,0)	:
Luxembourg	15,8	34,9	48,8	51,6	2,6	(5,0)	(3,1)	:
Hongrie	5,1	6,7	10,1	14,6	3,5	2,8	2,8	(2,9)
Malte	11,7	30,3	45,7	37,5	3,8	(3,2)	(4,0)	:
Pays-Bas	53,6	78,7	86,1	87,3	20,4	14,1	14,4	12,3
Autriche	28,9	57,8	73,1	73,2	10,0	7,0	5,6	6,5
Pologne	7,3	7,8	8,8	13,0	4,4	2,1	1,9	(2,3)
Portugal	11,0	8,5	8,5	13,7	7,0	3,6	3,5	7,9
Roumanie	5,7	5,9	8,4	14,1	7,1	5,2	6,5	10,8
Slovénie	9,9	8,8	10,2	(14,1)	5,9	(3,2)	(3,1)	:
Slovaquie	4,4	5,6	6,8	10,9	3,7	2,5	2,3	7,1
Finlande	12,1	12,5	12,8	18,2	7,3	(2,6)	2,9	(2,7)
Suède	24,5	32,8	37,1	40,7	11,8	5,8	6,4	6,8
Royaume-Uni	16,3	44,5	58,2	62,0	6,0	6,2	5,7	10,7

: Données manquantes ou non publiées en raison de la taille trop réduite de l'échantillon.

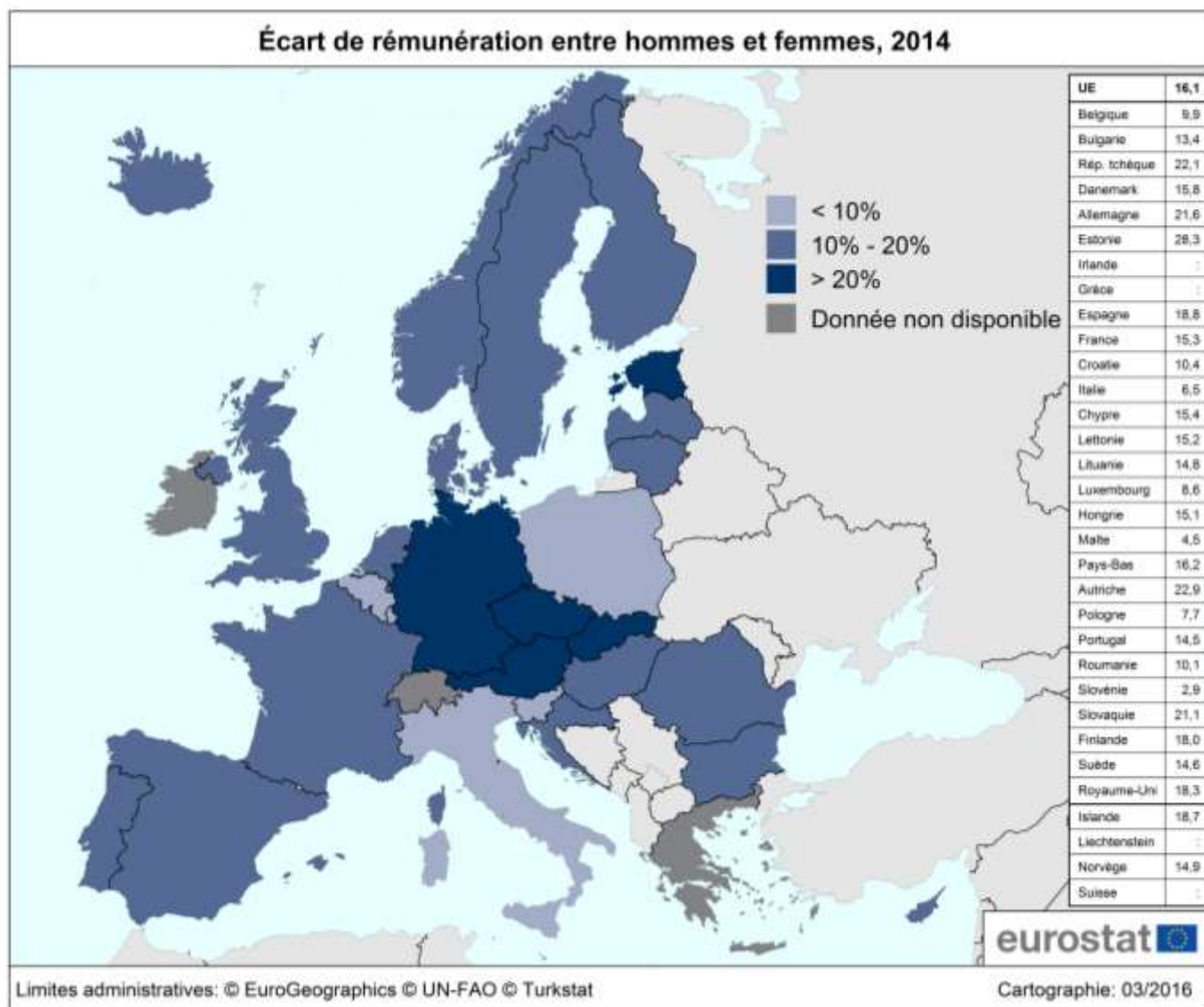
La fiabilité des données entre parenthèses peut être affectée par l'utilisation d'échantillons de petite taille.

Les données sources sont consultables [ici](#).

Écart de rémunération hommes- femmes le plus faible en Slovénie, le plus grand en Estonie

En 2014, l'écart de rémunération entre hommes et femmes variait de près de 1 à 10 d'un État membre de l'UE à l'autre. Il était inférieur à 10% en **Slovénie** (2,9%), à **Malte** (4,5%), en **Italie** (6,5%), en **Pologne** (7,7%), au **Luxembourg** (8,6%) ainsi qu'en **Belgique** (9,9%). À l'autre extrémité de l'échelle, l'écart de rémunération entre hommes et femmes était supérieur à 20% en **Estonie** (28,3%), en **Autriche** (22,9%), en **République tchèque** (22,1%), en **Allemagne** (21,6%) et en **Slovaquie** (21,1%).

De manière générale dans l'UE, la rémunération des femmes était 16,1% inférieure à celle des hommes en 2014. Il convient de souligner que l'écart de rémunération entre hommes et femmes, comme défini dans le présent communiqué, est lié à un certain nombre de facteurs économiques, sociaux et juridiques qui vont bien au-delà du seul principe «à travail égal, salaire égal».



Les données sont estimées et pourront être sujettes à révision une fois les résultats de l'enquête sur la structure des salaires 2014 disponibles. Les données sources sont consultables [ici](#).

Information géographique

L'**Union européenne** (UE) comprend la Belgique, la Bulgarie, la République tchèque, le Danemark, l'Allemagne, l'Estonie, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la France, la Croatie, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Hongrie, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovénie, la Slovaquie, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni.

Méthodes et définitions

L'**écart de rémunération entre les hommes et les femmes** non ajusté est calculé sur la base de l'enquête quadriennale sur la structure des salaires (ESS) et d'estimations nationales reposant sur des sources nationales pour les années entre deux ESS, selon la définition suivante:

écart de rémunération hommes/femmes = [(salaire horaire brut moyen des hommes salariés - salaire horaire brut moyen des femmes salariées) / salaire horaire brut moyen des hommes salariés] exprimé en pourcentage.

Dans ce communiqué de presse, il couvre les entreprises de dix salariés ou plus des secteurs de l'industrie, de la construction et des services (à l'exception de l'administration publique, de la défense et de la sécurité sociale obligatoire) conformément à la NACE Rév. 2 (sections agrégées B à S, à l'exclusion de O).

En tant qu'indicateur non ajusté, l'écart de rémunération entre hommes et femmes fournit une vue d'ensemble des inégalités entre les hommes et les femmes en termes de rémunération horaire. La différence de rémunération peut en partie s'expliquer par les caractéristiques individuelles des hommes et femmes salariés (par exemple, l'expérience et l'éducation) et par des ségrégations sectorielles et professionnelles entre les hommes et les femmes (les hommes sont par exemple plus nombreux que les femmes dans certaines professions où les niveaux de rémunération sont en moyenne plus élevés que dans d'autres). Par conséquent, l'écart salarial est lié à un certain nombre de facteurs culturels, juridiques, sociaux et économiques qui vont bien au-delà du seul principe «à travail égal, salaire égal».

Les données sur l'**emploi à temps partiel selon le nombre d'enfants** présentées dans ce communiqué de presse reposent sur l'enquête européenne sur les forces de travail (EFT). Il s'agit d'une vaste enquête par sondage menée auprès des ménages privés. Les données de l'EFT se réfèrent à la population résidente et, partant, les résultats de l'EFT concernent les personnes résidant dans le pays, quel que soit le pays où ces personnes travaillent. La distinction entre travail à temps plein et travail à temps partiel est généralement basée sur une réponse spontanée du déclarant.

Plus d'informations

Section du site web d'Eurostat consacrée aux indicateurs relatifs à l'égalité hommes-femmes.

Métadonnées d'Eurostat sur l'écart de rémunération hommes-femmes.

Article Statistics Explained d'Eurostat sur les statistiques de genre.

Article Statistics Explained d'Eurostat sur les statistiques relatives à l'écart de rémunération hommes-femmes.

Infographie d'Eurostat sur la situation des femmes dans l'UE et les États membres.

Site web des Nations Unies dédié à la Journée internationale de la femme.

Publié par: **Service de presse d'Eurostat**

Vincent BOURGEAIS

Tél: +352-4301-33 444

eurostat-pressoffice@ec.europa.eu

 **ec.europa.eu/eurostat/**

 **[@EU_Eurostat](https://twitter.com/EU_Eurostat)**

 **Demandes média: Eurostat media support**

Tél: +352-4301-33 408

eurostat-mediasupport@ec.europa.eu